

UE Turquie : Plus que jamais le temps du parti pris et de la condescendance

lundi 18 décembre 2006, par [Semih Vaner](#)

Cinquante années d'histoire de relations entre la Communauté économique européenne d'abord (la Communauté européenne ensuite, aujourd'hui l'Union européenne) et la Turquie fournissent d'excellents thèmes de colloques en matière de relations internationales : la condescendance, deux poids/deux mesures, l'ambiguïté, la brutalité, le double langage, les faux-fuyants, la menace, l'humiliation, les promesses (« *qui n'engagent que ceux qui les reçoivent* »), et la liste n'est pas terminée.

Le débat a souvent quelque chose d'irréel, et cette attitude méprisante – surtout sur le plan culturel – envers un grand Etat, n'est pas convenable ; à la limite elle discrédite à terme l'Union européenne. On n'est plus à l'époque du pape Alexandre Borgia et de Louis XI. Rome n'est plus menacée par la conquête ottomane.

Le sommet européen s'est tenu les 14 et 15 décembre à Bruxelles. Il a été dominé par la question turque. Depuis plusieurs mois, les mots « *gel* » et « *suspension* » sont sur toutes les bouches. Cela est de mauvais augure. Il importe d'éviter coûte que coûte une telle éventualité, d'autant que les responsabilités qui ont amené les choses à ce stade sont loin de se trouver seulement du côté de la Turquie.

Pour s'en convaincre il suffit de lire le rapport soumis au Parlement européen le 13 septembre 2006 sur les progrès accomplis par la Turquie sur la voie de l'adhésion, dit Rapport Eurlings, du nom de son auteur Camiel Eurlings. Ce rapport qui a sans doute ses mérites, tout en étant certes contestable, est intéressant dans la mesure où il reflète le climat politique ambiant, la relative hostilité dans laquelle se place entre autres, cette instance envers la Turquie, peut-être pas dans sa grande majorité, mais très souvent dans une très grosse fraction de sa composition, depuis maintenant deux décennies, et le sentiment qu'il répercute des opinions publiques européennes, singulièrement française. Par conséquent, il mérite qu'on s'y attarde quelque peu, pour constater l'esprit qui le guide. Il laisse par son extrême négativité, un sentiment de malaise.

Le rapport Eurlings : catalogue de critiques à sens unique

Le rapport est une sorte de cahier des charges, un catalogue interminable, affligeant pour la Turquie, ne retenant que les côtés négatifs des choses, disculpant l'Union européenne et ses membres de toute responsabilité. Par conséquent, il pose aussi la question de la sincérité de ses critiques dans le domaine de la démocratie et des droits de l'homme. Plutôt que le dialogue, voire les négociations, le rapport prône comme méthode, d'une manière peu diplomatique, d'« *exercer une pression réelle et permanente sur les autorités turques pour maintenir le rythme des réformes nécessaires* ». Partant, il pose la question de la communication, des rapports avec un partenaire de taille, envers lequel l'Union Européenne se place en donneur de leçons sans aucune auto-critique, d'une manière hautaine. C'est probablement le problème majeur dans les rapports entre les deux partenaires.

Prenons deux exemples des domaines régional et international. Le rapport constate que « *la Turquie continue d'exercer un embargo injustifiable contre l'Arménie* » et que « *cet embargo menace la stabilité de la région, entrave le développement régional de rapports de bon voisinage et compromet les priorités du partenariat d'adhésion ainsi que les exigences du cadre de négociation* ». Aucun mot, aucune analyse ne figurent, sur un fait qui menace beaucoup plus gravement la stabilité de la région : l'occupation

d'environ un cinquième du territoire de l'Azerbaïdjan (*duquel la Turquie est proche ethniquement, culturellement, linguistiquement et géographiquement, et que par conséquent, elle ne peut pas ignorer*) par les forces militaires d'Erevan, et le sort d'un million de « *déplacés internes* » azerbaïdjanais qui survivent dans la plus grande détresse. Il est clair que la politique étrangère de la Turquie, aussi bien dans le Caucase méridional que dans les Balkans et au Moyen-Orient, ne peut être élaborée et appliquée que selon les dynamiques de ces régions, selon ses propres intérêts, et que la situation de l'Azerbaïdjan mérite autant d'attention de la part entre autres des Européens que celle de l'Arménie, même si cette dernière est chrétienne.

Toujours dans ce chapitre, cédant vraisemblablement aux pressions du lobby arménien, le rapport « *réitère sa demande à la Turquie de reconnaître le génocide arménien* », considère qu'une telle reconnaissance est « *une condition préalable à l'adhésion à l'Union européenne* » et tout en soulignant non sans contradictions que « *bien que la reconnaissance du génocide arménien en tant que tel ne constitue pas formellement un des critères de Copenhague, il est indispensable qu'un pays sur le chemin de l'adhésion aborde et reconnaisse son passé* ». En fait, la résolution prépare petit à petit le terrain pour en faire par la suite, un critère pour l'adhésion de ce pays à l'UE.

Après avoir rappelé, toujours d'une manière excessive et accablante, qu'« *une position semblable devrait être adoptée pour les cas des autres minorités (par exemple les Grecs du Pont et les Assyriens)* » et demandé à la Turquie qu'elle « *devrait s'abstenir de toute menace à l'égard de pays voisins* », reprenant ainsi le vieux leitmotiv de l'Etat grec, qui commence d'ailleurs être abandonné par le gouvernement actuel d'Athènes, ainsi que de « *toute activité militaire susceptible de créer des tensions (par exemple, les violations répétées des dispositions de la FIR d'Athènes et de l'espace aérien national grec)* » épousant ainsi intégralement les thèses de l'un des membres hellènes (*il y en a deux dans le club*) sans faire grand cas des droits d'Ankara ni à l'espace aérien ni aux eaux territoriales, ni enfin au plateau continental.

C'est pareil pour le dossier chypriote. Sans dire assez sur l'attitude politique positive et l'isolement économique de la communauté chypriote turque repliée dans le Nord de l'île, il constate seulement que « *la Turquie continue d'imposer des restrictions à l'encontre de navires battant pavillon chypriote et de navires en provenance des ports de la République de Chypre en leur refusant l'accès aux ports turcs, ainsi qu'à l'encontre des avions chypriotes en leur refusant le droit de survoler la Turquie et d'atterrir dans des aéroports turcs ; rappelle à la Turquie que cette pratique constitue une violation par la Turquie de l'accord d'association, de l'Union douanière et du protocole additionnel, ces restrictions étant contraires au principe de la libre circulation des marchandises ; aspire à œuvrer avec les autorités turques pour leur permettre de remplir entièrement leurs obligations à ce sujet, sans pour autant chercher à exacerber les tensions politiques intérieures, ce qui pour Chypre serait contraire à l'intérêt d'une réconciliation à long terme* » et demande à la Turquie « *de prendre des mesures concrètes en vue de la normalisation des relations bilatérales avec la République de Chypre dès que possible ; demande instamment à la Turquie de mettre entièrement en œuvre les dispositions qui découlent de l'accord d'association et de son protocole additionnel ainsi que des priorités établies dans le cadre du partenariat d'adhésion* » voire « *demande instamment aux autorités turques de conserver une attitude constructive dans la recherche d'un règlement global de la question chypriote dans le cadre des Nations unies acceptable par les chypriotes tant grecs que turcs, pour arriver à une solution équitable fondée sur les principes fondamentaux de l'UE* ».

Le paradodxe français

Or, dans un des travaux les plus remarquables sur Chypre, **Marie-Pierre Richarte**, écrivait déjà en 1995 : « *La question de l'intégration de l'île à l'Union européenne donne aussi la mesure de l'imbrication internationale du cas chypriote. Il s'agit de promouvoir un nouveau cadre qui modifierait - sans aucun doute en faveur des Chypriotes grecs - le centre de gravité régional. Les crises et les guerres balkaniques en cours ajoutent une dimension à l'implication de l'île dans les affaires régionales, cette fois par l'intermédiaire de la Grèce* ».

On a beaucoup glosé jusqu'à présent sur « *L'Europe sans la Turquie* » en alignant des arguments, et souvent de faux ou de faibles arguments. Sans parler de l'équerre mal ajustée de Valéry Giscard d'Estaing incluant dans l'Europe Nicosie et éventuellement Erevan, excluant la côte asiatique d'Istanbul, on a pu avancer que le système turc n'est pas démocratique, en oubliant l'enseignement de Jacques Derrida selon lequel toute démocratie est relative, mais surtout la lutte constitutionnelle et démocratique que la société ottomane et turque ont menée depuis un siècle et demi.

Il s'agit maintenant de changer d'attitude, d'adopter celle de l'accueil plutôt que de la négativité systématique. Le temps est venu aussi de réfléchir à une nouvelle politique turque de Paris, en fonction des intérêts et des réalités, indépendamment des considérations électoralistes et des pièges comme les fantasmes et la xénophobie. Le paradoxe de la France est qu'il est à la fois le pays le plus laïque (*au sens jacobin du terme*) de l'UE, mais aussi celui où les valeurs culturelles et religieuses sont les plus prégnantes.

Pour aller plus loin : [Le rapport Eurlings](#)